

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE 4/2026

INTERCOMMUNALITÉ

- o Tri hors foyer
Délibération 4/2026-1 : amélioration des conditions de tri

CONSEIL MUNICIPAL

- o Désignation des délégués aux commissions communales
Délibération 4/2026-2 : Délégués aux commissions communales
- o Désignation des délégués au SIEL
Délibération 4/2026-3 : Délégués au SIEL
- o Désignation des délégués au CNAS
Délibération 4/2026-4 : Délégué au CNAS
- o Élection des membres de la CAO
Délibération 4/2026-5 : Élection des membres de la CAO

FINANCES

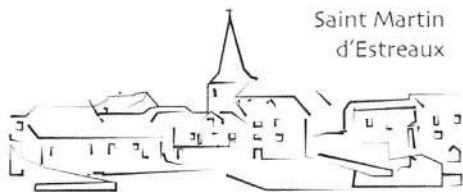
- o Approbation du CFU 2025
Délibération 4/2026-6 : Approbation du CFU
- o Affectation du résultat 2025
Délibération 4/2026-7 : Affectation du résultat 2025
- o Vote des taux d'imposition
Délibération 4/2026-8 : Vote des taux d'imposition 2026
- o Vote des subventions 2026
Délibération 4/2026-9 : Vote des subventions 2026
- o Approbation du budget primitif 2026
Délibération 4/2026-10 : Approbation du budget primitif 2026
- o Admission en non-valeur
Délibération 4/2026-11 : Admission en non-valeur

PERSONNEL

- o Paiement des astreintes 2025-2026
Délibération 4/2026-12 : paiement des astreintes 2025-2026

Mis en ligne sur le site :

7 AVR. 2026



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 – 1

AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI

**Convention Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers
issus de la consommation hors foyer »
Convention financière entre Roannais Agglomération et les communes précisant les
conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Absent : MATICHARD Franck

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant que la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer et que le tri et la collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les Établissements Recevant du Public sont rendus obligatoires depuis le 1er janvier 2025,

Considérant que CITEO a publié un Appel à Projets visant à accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade et pris en charge par les services propreté ou le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ;

Considérant que les communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest ont manifesté leur volonté de répondre à l'Appel à Projets de CITEO en déposant un dossier de candidature groupé avec Roannais Agglomération ;

Considérant que le groupement de Roannais Agglomération et des communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest est lauréat de l'Appel à Projet de CITEO « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Considérant que la sélection de la candidature de Roannais Agglomération et des communes précitées doit être formalisée à travers la signature d'une convention avec CITEO ;

Considérant que la signature de la convention avec CITEO permet à Roannais Agglomération et aux communes d'obtenir des soutiens financiers d'un montant total de 456 840 € pour le déploiement du tri hors foyer sur l'espace public et au sein des Etablissements Recevant du Public ;

Considérant que CITEO ne traitera uniquement avec Roannais Agglomération désigné responsable de la coordination du projet « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Considérant qu'en sa qualité de responsable de la coordination du projet, Roannais Agglomération percevra les soutiens financiers de CITEO attribués à la commune de ST Martin d'Estreaux et procédera au reversement des soutiens financiers perçus pour la commune à la commune ;

Considérant que cela nécessite de formaliser les conditions de coordination entre Roannais Agglomération et la commune dans une convention financière ayant pour objet de préciser les modalités de répartition de financements entre les parties dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président de Roannais Agglomération ou son représentant à signer la convention « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » avec CITEO ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention précisant les conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements entre Roannais Agglomération et les communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest, dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance

A. BARDET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



042-214202574-20260410-4-2026-1-DE

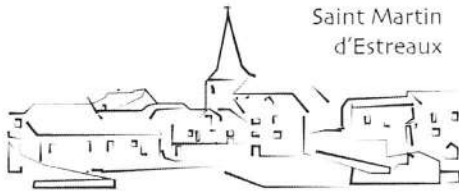
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Le Maire

M. DUMAS





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 -2

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents: DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- 1- **La commission finances, gestion du personnel et urbanisme**
- 2- **La commission voirie, cimetière, ordures ménagères, éclairage public, entretien des espaces de loisirs et matériel de voirie**
- 3- **La commission affaires scolaires, affaires sociales, sport, loisirs, vie associative, fête et cérémonies et CCAS**
- 4- **La commission bâtiments communaux et mobilier**
- 5- **La commission communication**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1- La commission finances, gestion du personnel et urbanisme.
- 2- La commission voirie, cimetière, ordures ménagères, éclairage public, entretien des espaces de loisirs et matériel de voirie.
- 3- La commission affaires scolaires, affaires sociales, sport, loisirs, vie associative, fête et cérémonies et CCAS. Le CCAS sera composé uniquement d'élus.
- 4- La commission bâtiments communaux et mobilier.
- 5- La commission communication.

Article 2 : dit que les commissions municipales comportent au maximum 7 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission finances, gestion du personnel et urbanisme :

- Mme BAJARD Marie-Noëlle
- Mme BESSON Bernadette
- Mme FAYOLLE Françoise
- M. DUFOUR Gilles

2 - Commission voirie, cimetière, ordures ménagères, éclairage public, entretien des espaces de loisirs et matériel de voirie :

- M. BARDET Christina
- M. MIQUEL Philippe
- M. MATICHARD Franck
- M. BOURLIERE Thibault
- M. MARCHER Franck

3 - Commission affaires scolaires, affaires sociales, sport, loisirs, vie associative, fête et cérémonies et CCAS :

- Mme FRISOT Carole
- Mme PURAVET Nadine
- Mme BARDET Aline
- M. MATICHARD Franck

4 - Commission bâtiments communaux et mobilier :

- M. GOMET Guillaume
- M. BOURLIER Thibault
- M. MARCHER Franck
- M. MATICHARD Franck
- Mme GONDEAU Martine

5 - Commission communication :

- M. DUFOUR Gilles
- M. MARCHER Franck
- Mme FAYOLLE Françoise
- Mme PURAVET Nadine

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance

A. BARDET



Le Maire

M. DUMAS

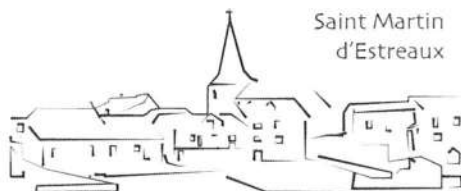


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 -3

DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉNERGIES DE LA LOIRE (SIEL)

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents: DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

M. Le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette commission.

Ont été désignés :

Délégué Titulaire : DUMAS Mickaël

Délégué Suppléant : BAJARD Marie-Noëlle

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

Le Maire
M. DUMAS

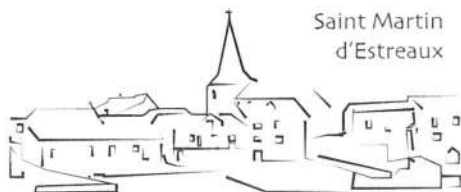


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 - 4

DÉLÉGUÉ AU CNAS

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents: DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

M. Le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit désigner un délégué des élus

Le délégué des élus est : Mme BAJARD Marie-Noëlle

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

Le Maire
M. DUMAS

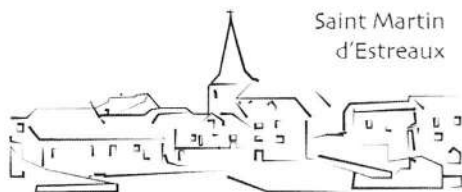


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 3/2026 -5

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas voter à bulletin secret.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme BAJARD Marie-Noëlle
M. BARDET Christian
M. BOURLIERE Thibault

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme BESSON Bernadette
M. GOMET Guillaume
Mme GONDEAU Martine

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont donc élus en tant que :

- délégués titulaires :

Mme BAJARD Marie-Noëlle
M. BARDET Christian
M. BOURLIERE Thibault

- délégués suppléants :

Mme BESSON Bernadette
M. GOMET Guillaume
Mme GONDEAU Martine

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET



Le Maire
M. DUMAS



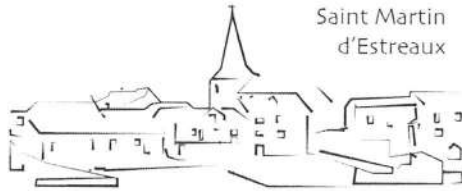
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 – 5

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents: DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,
Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
Vu la délibération du 28 octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de St Martin d'Estreaux
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

Le Maire
M. DUMAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mickaël DUMAS, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 839 045.45 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre 0 Pour 15

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 284 652.42 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 554 393.03 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 839 045.45 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 57 766.24 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -276 500.00 €

Besoin de financement F =D+E -218 733.76 €

AFFECTATION = C =G+H 839 045.45 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 839 045.45 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

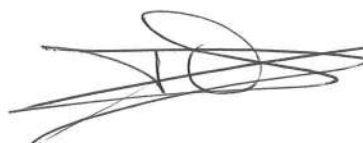
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mickaël DUMAS, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2026 et de la publication le 15/04/2026.

Le secrétaire A. BARDET


A St martin d'Estreaux, le 15/04/2026.

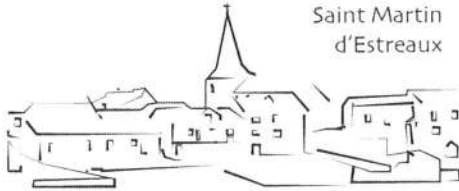


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 – 7

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31.04 %
Taxe d'habitation (TH) : 6.26 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

Ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et donc de les maintenir à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.54%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31.04%
Taxe d'habitation : 6.26 %

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

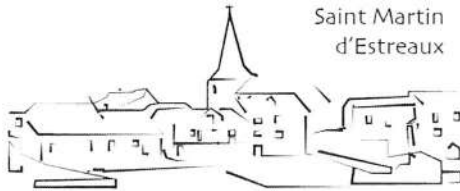
Le Maire
M. DUMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-206-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 – 8

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	PREVISION 2026
ACPG CATM	150 €
ADMR LA PACAUDIERE	500 €
ALAMPSME	150 €
AMF	251.10 €
ARCHE DE NOE	510 €
ASSM BASKET	340 €
ASSM BOULES	200 €
ASSOCIATION NORD ROANNAIS FOOT	340 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA PACAU	150 €
CLUB JOIE DE VIVRE	340 €
DEGEL LA PACAUDIERE	390 €
FSE COLLEGE LA PACAU	150.00 €
GROUPEMENT DEPART LUTTE CONTRE RATS MUSQUES	250.00 €
GYM TONIC	200.00 €
JUDO CLUB	200.00 €
LES JEUNES DE LA 7	340.00 €
PALETTES COMPLICES	200.00 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	200.00 €

SOS SANG ST MARTIN	340.00 €
SOU DES ECOLES	500.00 €
SPA ROANNE	370.66 €
UNION COMMUNES RURALES LOIRE	90.00 €
TOTAL	5 911.76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement des subventions 2026 aux associations
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2026

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET



Le Maire
M. DUMAS

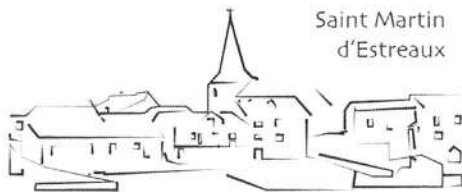


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 - 9

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,

Secrétaire de Séance : BARDET Aline

M. le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2026, pour le budget général :

Il s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 1 734 415.45 €
- En section d'investissement : 1 456 591.69 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2026, voté par nature.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

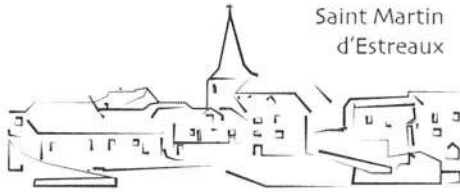
Le secrétaire de séance
A. BARDET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bardet'.

Le Maire
M. DUMAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Dumas'.





Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 – 10

ADMISSION EN NON VALEUR

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,
Secrétaire de Séance : BARDET Aline

M. Dumas informe les élus que Mme La Trésorière du SGC Loire Nord nous a transmis 2 listes de créances à admettre en non-valeur.

Liste 8138240032 qui comporte 10 pièces comptables, de 2016 à 2021 pour un montant total de 556.75 €. M. le Maire estime que la majorité des créances peuvent être soldées. Il propose donc de seulement admettre en non-valeur :

- T 471 de 2016 de 6.25 €
- T 7 de 2022 de 83 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces deux admissions en non-valeur pour le montant de 89.25 €

Liste : 7677810732 qui comporte 12 pièces comptables pour le montant de 421.37 €

Il s'agit de créance de cantine. M. le Maire propose de refuser l'admission en non-valeur de cette liste, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - o T-471 de 2016 d'un montant de 6.25 €
 - o T-7 de 2022 d'un montant de 83 €
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 89.25 €, sur la liste 8138240032
- Refuse l'admission en non-valeur de la liste 7677810732
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2026

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

Le Maire
M. DUMAS

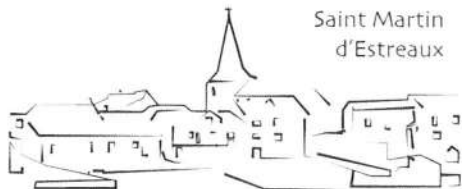


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026



Saint Martin
d'Estreaux

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 4/2026 - 12

PAIEMENT DES ASTREINTES 2025 - 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUMAS Mickaël, Maire.

Date de la Convocation : 31/03/2026

Présents: DUMAS Mickaël, BAJARD Marie Noëlle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault,
Secrétaire de Séance : BARDET Aline

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en période hivernale, c'est-à-dire de début décembre à fin février, les 3 employés de la voirie effectuent par roulement un service d'astreinte. Des astreintes à la semaine ont été planifiés pour chacun des agents. Chacun d'eux se tient donc prêt à intervenir, du lundi matin 0h00 au dimanche soir 23h59, pour tout incident survenant sur les voies communales (neige, verglas, arbres sur la chaussée...)

Il propose que ce service, qui oblige l'employé concerné à ne pas quitter son domicile soit rétribué selon l'arrêté ministériel du 24 août 2006 publié au JO du 14 septembre 2006 porté à revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2006 des taux de l'indemnité d'astreinte de la filière technique.

Le montant des astreintes à payer à chaque employé est :

MONTAGNIER Philippe : 636.80 €
GIRARD Joël : 636.80 €
POURRET Abel : 636.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance
A. BARDET

Le Maire
M. DUMAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20260410-4-2026-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026